



LIEUX

- ★ Accompagnement de patrimoine communal ou sites à mettre en valeur
- Exemples :** Mairie, église, médiathèque, lavoir, etc.
- ★ Terrains de sport

ESPACE SOIGNÉ

Espace à l'aspect le plus soigné possible où un entretien très régulier permet de maîtriser la nature.

TROTTOIR IMPERMEABLE

Rendu : Aucune tolérance de végétation spontanée
Intervention : A l'apparition de végétation/mousse

GAZON

Rendu : 5 cm
Intervention : A 10 cm

PIED D'ARBRES

Rendu : Pied soigné
Intervention : A chaque passage de tonte

ARBRE

Intervention : Ponctuelle

PIED DE MUR / CLÔTURE PRIVÉE

Intervention : Gestion de la limite par le riverain sur 50 cm de large

CANIVEAU / TÊTE DE BORDURE

Rendu : Aucune tolérance de végétation spontanée
Intervention : A l'apparition de végétation spontanée

ARBUSTE / HAIE MASSIF

Rendu : Taille horticole
Intervention : Sécurité (passage, visibilité)



LIEUX

- ★ Accompagnement des autres bâtiments communaux
- Exemples :** Groupe scolaire, salle de sport, etc.
- ★ Accompagnement des habitations et de voisines (lotissements)
- ★ Parcs
- Exemples :** Etang des Forges (1^{ère} zone), Parc de l'Evelinais (1^{ère} zone), etc.

ESPACE DE PROXIMITÉ

Espace à l'aspect soigné où un entretien régulier et simple permet de maîtriser la nature et tolère la présence de la flore spontanée.

ARBUSTE / HAIE MASSIF

Rendu : Taille horticole
Intervention : Sécurité (passage, visibilité)

PIED D'ARBRES

Rendu : Tolérance de végétation spontanée en périphérie immédiate
Intervention : Au 3^e ou 4^e passage de tonte

GAZON

Rendu : 7 cm avec tolérance de végétation spontanée
Intervention : A 15 cm

TROTTOIR IMPERMEABLE

Rendu : Aucune tolérance de végétation spontanée
Intervention : A l'apparition de végétation/mousse

TROTTOIR SABLE

Rendu : Colonisation par végétation spontanée et fleurissement sur les côtés
Intervention : A 15 cm

PIED DE MUR / CLÔTURE PRIVÉE

Rendu : Gestion de la limite par le riverain sur 50 cm de large

ARBRE

Intervention : Ponctuelle

GAZON EN BORDURE DE TROTTOIR OU DE CLÔTURE

Rendu : 5 cm
Intervention : A 10 cm

CANIVEAU / TÊTE DE BORDURE

Rendu : Tolérance de végétation spontanée
Intervention : Au développement de végétation spontanée



LIEUX

- ★ Accompagnement d'entreprises et de voisines
- ★ Parcs, espaces enherbés
- Exemples :** Parc de l'Evelinais (2^e zone), etc.
- ★ Chemins en agglomération
- Exemples :** La Planche, La Réjollais, etc.

ESPACE CHAMPÊTRE

Espace à l'aspect naturel où un entretien modéré autorise le développement de la flore spontanée.

ARBUSTE / HAIE

Rendu : Forme libre (abri pour la faune)
Intervention : Si empiètement sur passage piéton ou limite de propriété

PIED D'ARBRES

Rendu : Développement et valorisation de la végétation sur périmètre large
Intervention : En fin de saison

ZONE ENHERBÉE

Rendu : 10 cm avec développement et valorisation de la végétation
Intervention : A 20 cm

ARBRE

Intervention : Ponctuelle

CHEMIN SABLE OU ENHERBÉ

Rendu : Colonisation par végétation spontanée et fleurissement sur les côtés
Intervention : A 20 cm

PIED DE MUR / CLÔTURE PRIVÉE

Rendu : Gestion de la limite par le riverain sur 50 cm de large

ZONE ENHERBÉE EN BORDURE DE TROTTOIR OU DE CLÔTURE

Rendu : 5 cm
Intervention : A 10 cm

CANIVEAU / TÊTE DE BORDURE TROTTOIR IMPERMEABLE

Rendu : Tolérance de végétation spontanée
Intervention : Au développement de la végétation spontanée



LIEUX

- ★ Parcs, espaces enherbés
- Exemples :** Parc de l'Evelinais (3^e zone) en jachère fleurie, Etang des Forges (2^e zone), prairie Lauzenais, accotements, etc.
- ★ Chemins en campagne

ESPACE NATUREL

Espace à l'aspect le plus naturel possible où un entretien à minima préserve et favorise la flore et la faune.

ARBUSTES / HAIES

Rendu : Forme libre (abri pour la faune)
Intervention : Si empiètement sur passage piéton ou limite de propriété

ZONE ENHERBÉE

Rendu : 15 cm
Intervention : 2 passages par an

ARBRE

Intervention : Ponctuelle

CANIVEAU / TÊTE DE BORDURE

Rendu : Tolérance de végétation spontanée
Intervention : Au fort développement de la végétation spontanée

PIED DE MUR

Rendu : Gestion de la limite par le riverain sur 50 cm de large

CHEMIN ENHERBÉ

Rendu : Colonisation par végétation spontanée et fleurissement sur la totalité
Intervention : A 20 cm

